

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE 2026 DE LA VILLE DE WINNIPEG POUR LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Réservé à l'administration

☐

Commissaire d'écoles

À NOTER : Le présent formulaire doit être rempli au complet, signé par le candidat ou la candidate et déposé auprès du fonctionnaire électoral principal conformément à ce qui suit :

Lors d'élections générales, les candidats à un poste de commissaire d'écoles doivent s'inscrire entre le 30 juin et la clôture de la période de présentation des candidatures, soit 36 jours avant le jour des élections.

Lors d'une élection partielle, les candidats à un poste de commissaire d'écoles doivent s'inscrire entre le jour du décret de convocation des électeurs et la clôture de la période de présentation des candidatures, soit 36 jours avant le jour de l'élection.

1. TYPE D'INSCRIPTION

☐

NOUVELLE/PREMIÈRE INSCRIPTION

☐

MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION

Les changements doivent être soumis immédiatement et le formulaire doit être rempli au complet.

2. NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Nom du candidat ou de la candidate :

Adresse et code postal :

Téléphone :

Autre numéro
de téléphone :

Télécopieur :

Adresse courriel :

Site Web :

3. NOM DU POSTE

Nom du poste que brigue le candidat ou la candidate :

Commissaire d'écoles

Division scolaire et quartier :

4. DÉCLARATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Je, _____, candidat ou candidate éligible à un poste de commissaire d'écoles à Winnipeg lors des
(NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE)

présentes élections, déclare solennellement :

a) que je suis de citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour des élections;

b) que je vais avoir résidé dans le quartier de la Division scolaire _____ pendant les six mois précédant le jour des élections (c'est-à-dire à partir du 28 avril 2026);

c) que je n'ai aucune inhabilité relativement au poste que je brigue en application de la *Loi sur les élections municipales et scolaires*, de la *Loi sur les écoles publiques* et de toute autre loi de l'Assemblée législative du Manitoba;

d) que je réside au _____

De plus, je fais la présente déclaration solennelle croyant en toute conscience qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous la foi du serment, et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Fait devant moi, à Winnipeg, au Manitoba, le

SIGNATURE DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Commissaire à l'assermentation (ou notaire public)

SIGNATURE DU
FONCTIONNAIRE ÉLECTORAL PRINCIPAL

Ma commission prend fin le

DATE

À NOTER : Il appartient à la personne qui demande à être inscrite de déposer un formulaire d'inscription dûment rempli et exact, à défaut de quoi, le formulaire d'inscription sera invalide.